

Préparation au test CACES® R482 - Engins de chantier

Réf : PREPA

Code :

Objectifs de la formation :

Connaître la réglementation en vigueur

Acquérir les connaissances théoriques et le(s) savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des engins de la (des) catégorie(s) concernée(s)

Public cible :

Toute personne destinée à la conduite d'engins de chantier

La situation d'handicap devra être précisée en amont afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Pré requis :

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Maîtrise orale de la langue française

Être majeur

Être muni des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants, casque, chaussures de sécurité, ...

Programme de la formation :

Module théorique :

Réglementation : connaissances générales • Technologie des engins de chantier • Les principaux types d'engins de chantier - les catégories de CACES® • Règles de circulation applicables aux engins de chantier • Risques liés à l'utilisation des engins de chantier • Exploitation des engins de chantier • Vérification d'usage • EPI (Équipements de Protection Individuelle)

Module pratique :

Prise de poste et vérification • Conduite et manoeuvres • Fin de poste • Opérations d'entretien de premier niveau
• Maintenance

Durée minimum : 1 J / 7 H

La durée peut être modifiée en fonction des risques/demandes spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Moyens pédagogiques :

Présentiel

Alternance de questions/réponses et partage d'expériences

Mise en situation réelle sur des cas concrets

Exercices pratiques sur aire d'évolution

Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'outils multimédias

Les épreuves pratiques se déroulent sur le plateau technique avec le(s) engin(s) concerné(s)

Documents divers (VGP, certificat CE, manuel d'utilisation, ...)

Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :

L'apprenant apposera sa signature par demi-journée

Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation

Attestation de formation

Validation de la formation :

Évaluation continue des connaissances et savoir-faire sur les différents exercices pratiques demandés

Dispensateur de la formation : Formateur reconnu compétent - ayant suivi une formation